



Direction Vie de la Cité

Conseil municipal du 25 septembre 2026 DELIBERATION

Rapporteur : Sami BOURI

Secrétaire de séance : Madame Hélène HIEL

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 25
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,

M. Nicolas MALEIG, Mme Anne SAOUTER, M. Sami BOURI, Mme Elodie JIMENEZ, Mme Flora LAPERNE, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, et M. Patrick NAVARRO, Adjoints,
M. Raymond VILLALBA, M. Joël RESTIF, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Jean-Michel IDOPE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Sébastien DE TRUCHIS, Mme Sabine SALLE, Mme Maïtena FERRAN, Mme Céline BODET, Mme Hélène HIEL, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Sonia CAMPAGNE, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Lydia LAGARONNE, Mme Carole LADEUX, M. Clément SERVAT et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE
- Mme Geneviève CIMORRA donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- M. Philippe GARROTÉ, donne pouvoir M. Nicolas MALEIG
- Mme SAYERSE Marie donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Maïtena FERRAN donne pouvoir à M. Jean-Michel IDOPE
- M. Michel ADAM donne pouvoir à Mme Carole LADEUX
- Mme Nadia DUPEROUSSE donne pouvoir à M. Clément SERVAT
- M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE donne pouvoir à M. Alfredo DOS SANTOS

21 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES TEMPS PÉRISCOLAIRES DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES D'OLORON SAINTE-MARIE- ANNÉE SCOLAIRE 2026 / 2027

La municipalité considère les temps périscolaires comme participant pleinement à l'épanouissement de chaque enfant scolarisé dans la ville.

Dans cet optique, un règlement intérieur a été élaboré en vue de sécuriser les conditions d'accueil, mais également de responsabiliser les familles vis-à-vis des temps périscolaires que la Commune met en place.

Ce règlement intérieur indique les modalités d'organisation et de fréquentation de ces temps ainsi que les obligations des familles qui y inscrivent leurs enfants.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le règlement intérieur des temps périscolaires de la Commune d'Oloron Sainte-Marie pour l'année 2026-2027, ci-annexé,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer le présent règlement.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 25 septembre 2026.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 30/09/2026



La Maire,

Marie-Lyse BISTUÉ

